

La Gazette de Sorrel

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

287

G. I. BARTHE, PROPRIÉTAIRE.

PUBLIÉ DANS LES INTERÊTS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

J. L. LALIBERTÉ, IMPRIMEUR.

Feuilleton de "La Gazette de Sorrel"

Le Comte Kostia.

Au commencement de l'été 1850, un seigneur russe, le comte Kostia Petrovic Leminof, eut la douleur de voir mourir subitement, et dans la fleur de sa beauté, sa femme, plus jeune que lui de douze ans. Cette perte cruelle, à laquelle rien ne l'avait préparé, le jeta dans un violent désespoir, et quelques mois plus tard, cherchant à tromper ses regrets par les distractions d'un lointain voyage, il quitta, dans l'intention de n'y plus revenir, ses terres, voisins de Moscou. Accompagné de ses deux enfants jumeaux âgés de dix ans, d'un pope qui leur servait de gouverneur et d'un serf nommé Ivan, il se rendit à Odessa, et y prit passage à bord d'un navire marchand en partance pour la Martinique. Débarqué à Saint-Pierre, il se logea dans une maison écartée des environs. La profonde solitude où il s'enferma n'apporta pas d'abord à son chagrin l'adoucissement qu'il en espérait. Il ne lui suffisait pas d'avoir quitté son pays, il aurait voulu changer de planète, et il se plaignait de trouver partout la nature trop semblable à elle-même. Aucun site ne lui semblait assez étranger à sa destinée, et dans les lieux déserts où le promenaient l'inquiétude désespérée de son cœur, il imaginait revoir des témoins importuns de ses joies passées et de l'infortune où elles s'étaient subitement englouties.

Il habitait depuis un an la Martinique, quand la fièvre jaune lui enleva l'un de ses enfants. Par une réaction bizarre de son vigoureux tempérament, ce fut vers ce temps même que sa sombre mélancolie se dissipa, et fit place à une gaieté amère et sarcastique qui était plus conforme à son naturel. Dès sa première jeunesse, il avait eu un goût de plaisanterie, un tour railleur dans l'esprit, assaisonné de cette grâce ironique dans les manières qui est le propre des grands seigneurs moscovites, et qui atteste une longue habitude de jouer avec les hommes et avec les choses. Toutefois sa guérison n'alla pas jusqu'à lui rendre les agréments qu'il portait autrefois dans le commerce de la vie. La souffrance avait amassé en lui un levain de misanthropie qu'il ne prenait pas la peine de dissimuler; sa voix avait perdu ses notes caressantes, elle était devenue rude et saccadée, son geste était brusque et son sourire méprisant. Par moments, toute sa personne annonçait une volonté superbe qui, tyrannisée par les événements, aspirait à perdre sa revanche sur les hommes.

Si terrible cependant qu'il fût parfois aux personnes de son entourage, c'était un diable civilisé que le comte Kostia. Aussi, après un séjour de trois ans sous le ciel des tropiques, il se prit à soupirer après la vieille Europe, et un beau jour on le vit débarquer sur les quais de Lisbonne. Il traversa le Portugal, l'Espagne, le midi de la France et la Suisse. A Bâle, il apprit que, sur les bords du Rhin, entre Coblenz et Bonn, dans un endroit assez isolé, un vieux château était à vendre. Il se transporta sur les lieux, acheta ces antiquités murailles et les terres qui en dépendaient, sans se donner le temps de débattre le prix ni de visiter en détail le domaine. Le marché conclu, il fit faire en hâte quelques réparations urgentes à l'un des corps du logis dont se composait son manoir délabré, qui portait le nom important de forteresse de Geierfels, et il ne tarda pas à s'y installer, en se promettant d'y passer le reste de ses jours dans une retraite paisible et studieuse.

Le comte Kostia tenait de la nature un esprit vif et prompt qu'il avait fortifié par l'étude. Il avait toujours aimé à la passion les recherches historiques; mais de toutes choses, il ne savait et ne voulait savoir que ce que les Anglais appellent *the matter of fact*. Il professait un froid mépris pour les idées générales et les abandonnait de

grand cœur aux "songes-creux"; il se gaussait de toutes les théories abstraites et des esprits naïfs qui les prennent au sérieux; il tenait que tout système n'est qu'une déraison raisonnée, que les seules folies pardonnables sont celles qui se donnent pour ce qu'elles sont, et que c'est le fait d'un pédant d'habiller ses imaginations en théories de géométrie.

En général, la pédanterie était à ses yeux le vice le moins excusable, et par là il entendait la prétention de remonter aux principes des choses, "comme si, disait-il, les choses avaient des principes, et comme si le hasard se laissait calculer." Cela ne l'empêchait pas de dépenser lui-même beaucoup de logique à démontrer qu'il n'y en a point ni dans la nature, ni dans l'homme. Ce sont là de ces inconséquences que les sceptiques ne songent pas à se reprocher; ils passent toute leur vie à raisonner en s'écritant contre la raison. Bref, le comte Kostia ne respectait que les faits; il estimait qu'à le bien prendre, il n'y a que cela dans le monde, et que l'univers, conçu dans son ensemble, est une collection d'accidents qui se contraignent.

Membre de la Société d'histoire et d'antiquités de Moscou, il avait publié autrefois d'importants mémoires sur les antiquités slaves et sur quelques points controversés de l'histoire du Bas-Empire. A peine installé au Geierfels, il s'occupa de remonter sa bibliothèque, dont il n'avait emporté que quelques volumes à la Martinique. Il donna l'ordre qu'on lui expédiât de Moscou la plupart des livres qu'il y avait laissés, et il envoya d'importantes commissions à plusieurs libraires d'Allemagne. Quand son sérail (c'était son mot) fut à peu près au complet, il se replongea dans l'étude, et en particulier dans sa chère *Byzantine*, dont il avait l'insigne bonheur de posséder l'édition du Louvre en trente-six volumes in-folio, et il en vint bientôt à former l'ambitieux projet d'écrire une histoire complète de l'empire byzantin depuis Constantin le Grand jusqu'à la prise de Constantinople. Il s'éprit si fort de ce grand dessein, qu'il en perdit presque le boire et le manger; mais à mesure qu'il avançait dans ses recherches, il était plus effrayé de l'immensité de l'entreprise, et il conçut le désir de se procurer un aide intelligent, sur lequel il pût se décharger d'une partie de la besogne. Comme il se proposait d'écrire en français son volumineux ouvrage, c'est en France qu'il dut chercher cet outil vivant qui lui manquait, et il s'en ouvrit à l'une de ses anciennes connaissances de Paris, le docteur Lerins.

Depuis près de trois ans, lui écrivait-il, j'habite un véritable nid de hibou, et je vous serais fort obligé de me procurer un jeune oiseau de nuit qui fût capable de demeurer deux ou trois années dans un vilain trou sans y mourir d'ennui.

"Entendez-moi bien, il me faut un secrétaire qui ne se contente pas d'avoir une bonne main et d'écrire les français un peu mieux que moi; je le voudrais philologue consommé et helléniste de première force, un de ces hommes tels qu'il doit s'en rencontrer à Paris, nés pour être de l'Institut, et dont l'enchaînement secondaire contrarie la vocation. Si vous réussissez à le découvrir ce précieux sujet, je lui donnerai la meilleure chambre de mon château et douze mille francs d'appointements. Je tiendrais beaucoup à ce que ne ce fût qu'un sot." Quant au caractère, je n'en parle pas, il me fera l'amitié d'avoir celui qui me conviendra....."

M. Lerins était lié avec un jeune Lorrain, nommé Gilbert Séville, savant de grand mérite, qui depuis plusieurs années avait quitté Nancy pour tenter fortune à Paris. A vingt-sept ans, il avait présenté à un concours ouvert par l'Académie des Inscriptions un mémoire sur la langue étrusque qui remporta le prix, et fut déclaré tout d'une voix un chef-d'œuvre de sagace érudition. Il espérait quelque temps que ce premier succès, qui l'avait mis en renom parmi le monde savant, l'aiderait à obtenir quelque poste lucratif et à sortir de la situation pré-

caire où il se trouvait. Il n'en fut rien. Son mérite forçait l'estime; la rondeur de ses manières et le charme de son commerce lui conciliaient la bienveillance; ses relations étaient nombreuses: il était accueilli et caressé. Il obtint même, sans l'avoir recherchée, l'entrée de plus d'un salon où il rencontrait des hommes en position de lui être utiles et d'assurer son avenir.

Tout cela pourtant ne lui servit de rien, et de places, point de nouvelles! Ce qui lui nuisait le plus, c'était cette indépendance d'opinion et de caractère qui était dans son sang. Rien qu'à le voir, on devinait en lui un homme incapable de se laisser lier les mains, et la seule langue que cet habile philologue ne pût apprendre, c'était le jargon d'une coterie. Ajoutez à cela que Gilbert était une âme contemplative et qu'il en avait les fiertés et les indolences. Faire des démarches, se remuer, solliciter, lui était un supplice. On pouvait oublier impunément une promesse qu'on lui avait faite, il n'était pas homme à revenir à la charge, et d'ailleurs, ne se plaignant jamais, on n'était pas tenté de le plaindre. Bref, parmi les personnes qui eussent été à même de le protéger et de le pousser, les unes disaient sans le penser: "Qu'a-t-il besoin de notre aide? Un talent si remarquable fera bien son chemin tout seul." D'autres pensaient le dire: "Prenez-y garde, c'est un autre Letronne. Une fois le pied à l'étrier, Dieu sait où il s'arrêtera." D'autres enfin disaient et pensaient: "Ce jeune homme est charmant. Il est discret.... ce n'est pas comme tel et tel....." tous les indiscrets qu'ils citaient étaient placés.

Les difficultés de sa vie avaient rendu Gilbert sérieux et réfléchi, elles n'avaient ni resserré son cœur, ni éteint son imagination. Il était trop sage pour se révolter contre sa destinée, mais il était décidé à lui demeurer supérieur.

"Tu es ce que tu peux, lui disait-il; mais ne te flatte pas que je te prenne jamais pour la mesure de mes pensées." C'était une âme singulière que ce Gilbert. Quand il avait essayé quelque dégoût, quelque déboire, quand il s'était vu frustré dans quelque chère espérance, quand une porte entrouverte s'était brusquement refermée devant lui, il laissait là pour quelques heures ses occupations habituelles, il s'en allait herboriser dans les environs de Paris, et c'en était assez pour lui faire tout oublier.

Après avoir lu la lettre de M. Leminof, le docteur Lerins se rendit auprès de Gilbert: il lui peignit le comte Kostia tel que ses souvenirs un peu lointains le lui représentaient, il l'engagea même, avant de prendre un parti, à peser murement le pour et le contre; mais, dès qu'il eut quitté son jeune ami:

"Après tout, j'espère qu'il refusera, se dit-il, ce serait une trop bonne aubaine pour ce boyard! De sa figure très-moscovite, je ne vois plus qu'une énorme paire de sourcils, les plus touffus, les plus altiers qui furent jamais, et peut-être est-ce là tout. Il y a de ces hommes qui sont tout en sourcils! Quel contraste avec notre cher Gilbert! Ce mélange de force et de douceur qui paraît en lui, cette noble tête, ce large front ouvert, ces grands yeux bleus où se peignent des curiosités si bienveillantes, cet air de gravité recueillie, souvent égayé par un sourire jeune et frais qui s'accorde avec la limpidité du regard, cette voix pure, nette, franche, un peu chantante, qui sait donner aux choses de l'esprit comme un accent du cœur.... qu'est-ce que le comte Kostia ferait de tout cela? A ses heures, je ne le nie pas, il savait être aimable, gracieux, séduisant; mais la grille était là-dessous. En vérité, lui donner notre Gilbert, ce serait jeter une perle entre les pattes d'un léopard!"

Ainsi raisonnait M. Lerins; mais 2 hs plus tard, Gilbert reçut une lettre que le comte Kostia adressa par l'un des conservateurs de la Bibliothèque impé-

riale, et lui annonçait qu'une place vacante au département des manuscrits venait d'être donnée à l'un de ses compatriotes, moins recommandable par le mérite, mais né apparemment sous une meilleure étoile. Les dernières lignes étaient ainsi conçues: "Ne vous découragez pas; vous avez le bâton de maréchal dans votre giberne. Un homme tel que vous est assuré de son avenir."

"Ils me répéteront cela jusqu'à la veille de ma mort!" se dit Gilbert en hochant la tête, et sans plus tarder il courut chez M. Lerins.

Le docteur essaya d'ébranler sa résolution; puis, voyant que c'était peine perdue:

"Mon cher Gilbert, finit-il par lui dire, vous voilà décidé; permettez-moi de vous donner quelques petits conseils. Ce grand seigneur moscovite avec qui vous allez vivre en tête à tête dans une retraite sauvage, j'ai l'honneur de le connaître, et je crois le savoir par cœur. Je vous en conjure, ne vous laissez pas prendre aux grâces de son esprit, aux séductions de ses manières. Pour l'amour de Dieu, n'allez pas aimer cet homme, ne lui donnez pas la cent-millième partie de votre cœur; ce serait autant de perdu, et plus tard vous seriez confus d'avoir fait un marché de dupe..... Ensuite dites-vous bien que, s'il donne un traitement de douze mille francs à son secrétaire, c'est qu'il entend exiger beaucoup de lui, donnant donnant, œil pour œil.

"Et rappelez-vous plutôt ces mots de sa lettre: "Le jeune oiseau de nuit me fera l'amitié d'avoir le caractère qui me conviendra." Aussi le comte Kostia vous demandera pour douze mille francs d'abnégation. Etes-vous en fond? Il faut que la somme y soit. De grâce, soyez conséquent, et, après avoir accepté le marché, n'allez pas disputer pour obtenir un rabais. Ces ergoteries ne vous mèneraient à rien, et votre dignité en souffrirait. Tel est mon second conseil, et voici le troisième, car encore est-il bon de mettre de la méthode dans ses raisonnements. Ce gracieux boyard est revenu de tout, c'est le roi des sceptiques, et soyez sûr que le dénigrement russe atteint des dimensions qui ne se peuvent dire. Cet homme-là n'a aucune croyance, et je doute même qu'il ait des opinions. Ne lui laissez donc pas soupçonner vos enthousiasmes. Il s'en ferait un jouet. Je crois déjà le voir allongé sur cette proie ses ongles crochus de chat sauvage. Que votre cœur fasse le mort, mon cher Gilbert! sinon, gare aux coups de griffe! Et, quoi que vous en puissiez dire, m'est avis que votre âme est une vraie sensitive. Il n'est pas besoin de la pincer bien fort pour la faire souffrir.

— Et maintenant à mon tour, dit Mme Lerins, qui était survenue à temps pour prendre part à la conférence; mon cher monsieur, écoutez-moi bien. M. Lerins s'imagine que le Geierfels est une Thébàide; moi, je n'en crois rien. Quand M. Leminof était ici, il était volontiers dans le monde. Je ne prends pas au sérieux ses goûts de retraite. Vous allez voir que vous trouverez là-bas des fêtes, des galas, des cavalcades, des Polonoises à l'air penché, des princesses de théâtre, des beautés tougouses, des roses blanches, des chapeaux à panache, des rivières de diamants, des aventures, des billets doux, des airs de guitare..... que sais-je encore? Mon pauvre philosophe, qu'allez-vous devenir dans ce tourbillon? Je crains que la tête ne vous tourne, et voici le conseil que je vous donne, —prenez-le pour sage, bien qu'il ne soit pas en trois points, comme le sermon de M. Lerins: — ne faites pas, mon cher monsieur, la sottise de jeter votre cœur au monde; le monde est un chien mal élevé qui ne rapporte pas.

— Voilà bien les femmes! s'écria M. Lerins en haussant les épaules. Leurs conseils n'ont pas le sens commun. Mme Lerins raisonne comme cette brave femme de mère dont le fils partait pour se faire mineur, et qui lui

fourrait dans sa malle un préservatif contre les coups de soleil!

Gilbert ne pouvait s'empêcher de trouver qu'on le conseillait un peu trop, et que Boileau en parle à son aise, quand il dit:

Aimez qu'on vous conseille, et non pas qu'on [vous loue.

"Si quelque beauté tongouse me brise le cœur, répondit-il en riant à Mme Lerins, j'en ramasserai soigneusement tous les morceaux, je vous les rapporterai, vous les rejoindrez, et vous m'en ferez un cœur à peu près neuf."

Huit jours après, il était en route.

A Cologne, Gilbert s'embarqua à bord d'un bateau à vapeur pour remonter le Rhin jusqu'à dix ou douze lieues en amont de Bonn. Vers le soir, un brouillard épais s'étendit sur le fleuve et ses rives. On dut jeter l'ancre et demeurer en panne toute la nuit. Ce contre-temps rendit Gilbert mélancolique; il y retrouvait une image de sa destinée. Il avait, lui aussi, un courant à remonter, et plus d'une fois un triste et sombre brouillard était venu lui dérober la vue de son chemin.

Au matin, le temps s'éclaircit; on leva l'ancre, et, à deux heures après-midi, Gilbert débarquait à une station distante de deux lieues du Geierfels. Il n'était pas pressé d'arriver. Bien qu'il fût "né tout consolé," comme le lui reprochait quelquefois M. Lerins, il redoutait le moment où les portes de sa prison se reformeraient derrière lui, et il était disposé à jouir pendant quelques heures encore de sa chère liberté. "Nous allons nous quitter, lui disait-il, prenons du moins le temps de nous faire nos adieux!"

Au lieu de louer une voiture pour transporter sa personne et ses effets, il confia ses malles chez un commissionnaire qui s'engageait à les lui expédier le lendemain, et il se mit en chemin à pied, portant sous son bras une petite valise, et se promettant bien de ne point se hâter. Une heure plus tard, il avait quitté la grande route, et il se reposait dans un humble cabaret situé sur un monticule planté de beaux arbres. Il se fit servir à diner sous une tonnelle. Son repas se composa d'une tranche de jambon fumé et d'une omelette au cerfeuil, qu'il arrosa d'un petit vin clair qui ne sentait point l'évent.

Ce festin à la Jean Jacques lui parut délicieux; il était assaisonné de cette liberté du cabaret qui était plus chère à l'auteur des *Confessions* que la liberté même d'écrire.

Quand il eut fini de manger, Gilbert se fit apporter une tasse de café, ou plutôt de ce breuvage noirâtre qu'on appelle café en Allemagne. Il eut peine à la boire, et il se prit à regretter l'excellent moka qu'appréhendait de ses mains Mme Lerins. Cela le fit penser à cette aimable femme et à son mari.

"C'est singulier, se dit-il, ces excellentes gens m'aiment beaucoup et me connaissent bien peu. Tous les conseils qu'ils me donnaient l'autre jour s'adressaient à un Gilbert de fantaisie. Ils ne savent pas à quel point je suis raisonnable. Par moments, il me semble que j'ai déjà vécu une fois, tant mon âme prend aisément toutes les attitudes que commandent les circonstances."

Bientôt Gilbert oublia Paris et Mme Lerins, et il tomba dans une vague rêverie. On était dans les premiers jours de mai. Les arbres commençaient à verdoyer. C'était ce moment si solennel et si doux où la terre sort de son long sommeil: elle jette dans l'espace des regards languissants; à travers les ombres qui voilent encore ses yeux, elle entrevoit confusément le soleil, elle reconnaît en lui ce fantôme adoré dont elle rêvait en dormant; une joyeuse folie s'empare d'elle, et la vie qui bouillonne dans son sein jaillit en flots de sève dans la tige grandissante des fleurs et dans le tronc noueux des vieux hêtres rajournés... Et cette sève printanière montait aussi au cœur de Gilbert. Il en était étourdi,

accablé. Une brise caressante jeta comme un soupir dans le feuillage naissant d'un marronnier voisin, et un oiseau se mit à chanter. Il semblait à Gilbert que ce chant et ce soupir sortaient des profondeurs de son être. Dans la rêverie, le cœur respire comme un écho la grande musique de l'univers; il devient semblable à ces coquilles marines d'où l'on entend sortir, en les approchant de son oreille, le confus et majestueux murmure de l'Océan.

Mais la rêverie de Gilbert prit subitement un autre cours. Du banc où il était assis, il apercevait le Rhin, le chemin de halage qui côtoyait ses eaux grâtres, et plus près de lui la grande route blanche où de pesants chariots et des chaînes de poste soulevaient par intervalles des nuages de poussière. Cette route poudreuse absorba bientôt toute son attention. Il lui sembla qu'elle lui faisait les yeux doux; elle l'appelait, elle lui disait:

"Suis-moi, nous nous en irons ensemble dans les pays lointains; nuit et jour, fatigués tous deux, nous marcherons du même pas, nous franchirons les rivières et les montagnes, chaque matin nous changerons d'horizons. Viens, je t'attends, donne-moi ton cœur, je suis la fidèle amie des vagabonds, je suis la divine maîtresse des cœurs hardis et forts qui traitent la vie comme une aventure....."

Gilbert n'était pas homme à rêver longtemps. Il revint à lui, il se leva, se secoua.

"Tout à l'heure, pensa-t-il, je me croyais raisonnable; il n'y paraît guère. Allons, courage, reprenons notre bâton et partons pour le Geierfels."

Comme il entra dans la cuisine de l'auberge pour payer son écot, il y trouva le cabaretier occupé à baigner avec de l'eau tiède la joue saignante d'un enfant. Pendant cette opération, l'enfant pleurait, et le cabaretier jurait. Dans cette minute, sa femme survint: "Qu'est-il donc arrivé à Wilhelm? lui demanda-t-elle.

— Il est arrivé, répondit-il en colère, que tout à l'heure M. Stéphane passait à cheval dans le chemin du Moulin, l'enfant marchait devant lui avec ses porcs. Le cheval de M. Stéphane s'est ébroué, et M. Stéphane, qui avait peur à le tenir, a dit à l'enfant: "Or çà, crois-tu, petit imbécile, que mon cheval soit fait pour avaler la poussière que font tes porcs? Tire au large, pousse-les dans le taillis, et laisse-moi le champ libre!" — Prenez vous-même par le bois, le sentier est à deux pas, lui a répondu l'enfant."

La-dessus, M. Stéphane s'est fâché, et comme l'enfant se mettait à rire, il a couru sur lui et lui a cinglé le visage d'un coup de cravache. Mordieu! qu'il y revienne, ce petit monsieur, et je lui apprendrai à vivre. Je prétends l'attacher un de ces jours à un arbre et lui rompre dix fagots de bois vert sur le dos!

— Ah! prends garde à ce que tu dis, mon vieux Peter! reprit sa femme d'un air d'effroi. Si tu touchais au petit, tu pourrais attirer sur les bras de méchantes affaires!

— Qui est ce M. Stéphane? demanda Gilbert.

Le cabaretier, que l'avertissement de sa femme venait de rappeler à la prudence, lui répondit sèchement: "Stéphane est Stéphane, les curieux et les moutons ont été mis au monde pour être tondus."

Il le lui fit bien voir. Le pauvre Gilbert paya son frugal repas cinq ou six fois ce qu'il valait.

— Je n'aime pas ce Stéphane!" se dit-il en sortant. Il est cause que je viens d'être rangonné. Est-ce ma faute à moi s'il est haut à la main?

Gilbert descendit le mamelon et se retrouva sur la grande route; elle ne lui plaisait plus, il savait trop bien où elle conduisait. Chemin faisant, il s'informa s'il y avait encore loin jusqu'au Geierfels. On lui répondit qu'en marchant bien, il y serait rendu en moins d'une heure. Gilbert ralentit le pas; décidément il n'avait pas hâte d'arriver.

Le printemps avait toujours été sa saison de mélancolie. Quand les arbres

se couvraient d'un nouveau feuillage, il eût trouvé naturel que sa vie aussi se mit à verdoyer; mais il avait beau regarder au bout des branches, il n'y découvrait pas le moindre bourgeon.

(A continuer.)

AVIS AU COMMERCE FRANÇAIS.

Monsieur H. Mahler, 16, rue de la Grange Batelière, Paris, est notre seul agent pour Paris et la France. Il est exclusivement autorisé à recevoir les abonnements et les annonces pour G. T. Barthe, Ed. propriétaire de la Gazette de Sorel.

La Gazette de Sorel, SAMEDI, 22 MARS 1879.

L'affaire-Lettelier.

Cette affaire, devenue fastidieuse à force d'être rabâchée, mais toujours grosse de conséquences telles qu'on ne saurait encore en prévoir l'issue finale, est, pour la deuxième fois, passée au creuset du vote de la Chambre des Communes.

Cette année, notre Parlement, oubliant qu'il est censé représenter la sagesse de la nation toute entière, a voté absolument le contraire de ce qu'il avait décidé l'an dernier, tant l'esprit de parti, ou pour mieux dire, tant il est vrai que, dans notre pays, les factions l'emportent presque toujours sur toutes les autres considérations politiques et paraissent être dans les intérêts immédiats du peuple!

La motion adoptée n'est pas autre chose qu'une motion de censure contre notre Lieutenant-Gouverneur.

Résignera-t-il? S'appuyant sur le vote des Communes de l'an dernier et sur le fait que le ministère qu'il a appelé est encore au pouvoir, nous croyons qu'il ne résignera pas.

Sera-t-il destitué? La motion votée ne semble pas autoriser le ministère actuel, qui n'a pas voulu prendre l'initiative en cette affaire, à recourir à ce moyen extrême, de recommander la destitution de M. Lettelier.

S'il le fait, notre gouverneur actuel se rendra-t-il à la demande de ses avis, sans avoir, en cela, l'assentiment des autorités impériales?

Nous ne le croyons pas. Enfin, les autorités impériales, consultées, recommanderont-elles, sous les circonstances, la destitution de M. Lettelier?

Si non, que fera le ministère actuel?

Si, oui, nous sommes à la veille d'une autre crise, dont il n'est pas facile de prévoir les conséquences.

Nous nous bornons à ces considérations générales pour le moment.

En attendant, nous donnons ailleurs la traduction du discours concis, prononcé sur ce sujet par M. McDougall, l'un de nos hommes politiques les plus capables, un haut-canadien, un conservateur et l'un de ceux qui ont le plus contribué par ses harangues habiles à ramener Sir John au pouvoir.

Discours de M. McDougall.

M. McDougall dit que la question devant la Chambre avait été préjugée par la motion qui avait été présentée, dont l'effet nécessaire était d'entraver le débat. Dans son opinion, il devait y avoir liberté de discussion et liberté de présenter des amendements. (Ecoutez, écoutez.) Il espérait donc que l'hon. monsieur retirerait sa motion. Il avait toujours été d'avis que le lieutenant-gouverneur de Québec avait agi inconstitutionnellement en renvoyant ses ministres. Mais, en même temps, c'était le gouvernement de la Puissance, et non le Parlement, qui avait droit d'en juger, et c'était son devoir de s'en saisir. (Ecoutez, écoutez.)

La première fois que l'acte du lieutenant-gouverneur Lettelier fut amené devant le gouvernement du jour, le gouvernement ne vit évidemment aucune raison d'intervenir, et le Parlement de la Puissance, refusa aussi de le faire, à une grande majorité. La question fut ensuite soumise au peuple de Québec, dont la majorité supporta le lieutenant-gouverneur, et pour cette raison le Parlement du Canada n'avait pas le droit d'intervenir. Il n'est ni juste ni opportun de faire subir deux procès à un homme pour le même crime. Un tel procédé est contraire à l'esprit de nos lois. Il y aurait du danger à intervenir dans les prérogatives provinciales, vu que les provinces ont dans leurs mains le moyen de régler leurs affaires.

L'orateur accuse le gouvernement de faillir à son devoir en ne prenant pas la responsabilité de cette question, s'il y avait eu tort de la part du lieutenant-gouverneur ainsi qu'on le prétend, autrement qu'au point de vue des partis: le peuple tiendra le gouvernement responsable de tout ce qui pourra arriver. S'adressant aux députés de Québec, il les prévient qu'ils mettaient en danger les droits de leur province en demandant au gouvernement fédéral d'intervenir dans les affaires locales.

Le jour viendra peut-être où la majorité des membres de la Chambre des Communes

serait opposée aux vues des députés de Québec, et alors il se pourrait fort bien que l'intervention qu'ils réclament aujourd'hui leur répugnerait tout-à-fait; car, si la motion signifiait quelque chose, c'est que le gouverneur général devra destituer le lieutenant-gouverneur de Québec. Il conclut en avertissant de nouveau les députés de Québec que leur démarche mettait en sérieux danger les intérêts de leur province; en effet, s'il y a dans la Puissance une province qui ait plus besoin qu'aucune autre de la protection, de la constitution et d'être exempté de l'intervention fédérale, c'est bien la Province de Québec. (Applaudissements.)

ÇA VA VITE.

Qu'on avait donc tort de dire que la protection mettrait du temps à faire sentir ses bienfaisants effets!

A peine est-elle annoncée en Chambre que les marchands parlent déjà de hausser leurs prix.

Bienheureuse influence de la protection!

Partisans et hypocrites.

Nous traduisons ce qui suit du St John Freeman, rédigé par M. Anglin, l'ex-Président des Communes:

En réponse à une question posée par le Dr Fiset, Sir John A. McDonald a dit que le gouvernement a le pouvoir d'amnistier Riel mais qu'il n'a pas l'intention de le faire. Cette réponse a à peine été remarquée par le Nouveau-Monde, qui avait promis de la part du gouvernement qu'une amnistie complète serait proclamée dès l'arrivée du Marquis de Lorne à Ottawa, non plus que par aucun des journaux canadiens-français qui avaient dénoncé avec tant de véhémence le gouvernement libéral parce que Riel était jusqu'à un certain point exclus de l'amnistie accordée sur l'avis du gouvernement.

Une telle façon de traiter cette question devrait ouvrir les yeux à la partie intelligente du peuple français de Québec et leur faire voir que ces journaux, en professant un dévouement si ardent pour la cause de la liberté et de la justice à Manitoba et une si profonde sympathie pour Riel et ceux qui s'étaient soulevés avec lui pour défendre leurs foyers et demander d'être traités comme des êtres humains, ne faisaient que travailler dans les intérêts d'un parti.

Cette servile soumission au refus du gouvernement de faire ce qu'il avait si souvent proclamé comme une justice sur laquelle les Canadiens-Français ne sauraient trop insister, montre bien comme ils sont partisans et hypocrites.

Revue Parlementaire.

Voici quelques-uns des items taxés par le nouveau tarif:

- Cotons, cotonnades, etc., 2 cts par vergo et 15 par cent ad valorem. Soie brute, 15 p. cent ad valorem. Fil de soie, 25 p. cent. Velours de soie et autres étoffes dans la confection desquelles entre la soie, 30 p. cent. Cuir brut, 10 p. cent ad valorem. Cuirs de luxe, 20 p. cent. Les chaussures, ceintures et autres ouvrages en cuir, payant maintenant 17 1/2, paieront 25 p. cent. Marbre brut, 10 p. cent ad valorem. Marbre poli, 20 p. cent. Marbre travaillé, 25 p. cent. Porelaine commune, 20 p. cent. Porelaine de luxe, 30 p. cent. Plâtre de Paris, 20 p. cent ad valorem. Charbon, 50 cts, par tonne de 2,000 livres. Matériel d'imprimerie, 15 p. cent. Instruments aratoires, 25 p. cent. Saux, barattes, etc., en bois, 25 p. cent. Bouchons et liège, 25 p. cent. Pendules, 35 p. cent. Tables de billard de 5x10 pieds, \$25 par table. Tables de billard de 6x10 pieds, \$40 par table. Orgues et pianos, de \$40 à \$50 par instrument, plus un droit de 10 p. cent ad valorem. Bouteilles de verre, 30 p. cent. Verre à vitres, coloré ou non, 20 par cent. Fer en gueuse, \$2 par tonne. Articles en fer, de 17 1/2 à 30 par cent suivant la catégorie. Clous, 10 p. cent. Acier pour outils, 10 p. cent. Cuivre en barres, 10 p. cent. Articles manufacturés en cuivre, 30 p. cent. Montres et bijoux, 20 p. cent ad valorem. Laines et lainages, 7 1/2 cts par livre, plus un droit de 20 par cent ad valorem. Vêtements de laine, 10 cts par livre, plus 25 par cent ad valorem. Les États-Unis font payer sur ces deux dernières catégories d'articles, 50 cts par livre, plus 35 par cent ad valorem. Lin et jute et articles fabriqués avec ces matières, 20 par cent ad valorem. Toiles cirées, 25 p. cent ad valorem. Céréales: Orge, 15 cts par minot; sarrasin, 10 cts; blé d'inde, 7 1/2 cts; avoine,

10 cts; seigle, 10 cts; froment, 15 cts; pois, 15 cts. Farine de blé, 40 cts par baril; farine d'avoine, 1/2 cts par livre; farine de seigle, 50 cts par baril; farine de riz et sago, 2 cts par lb; orge, malt, 2 cts. Bourre, 4 cts par livre; fromage, 3 cts par livre. Graine de lin, 10 cts par minot. Animaux vivants, 20 par cent ad valorem. Prunes et coings, 30 cts par baril. Pêches, 40 cts par minot. Houblon, 6 cts par livre au lieu de 5. Arbres, 20 par cent. Graines pour jardins, 15 par cent. Pommes de terre, 10 cts par minot; tomates, 20 cts par minot. Tous les autres légumes payant maintenant 10 par cent paieront 20 par cent ad valorem. Engrais de toutes sortes, admis en franchise. Les vins de France et d'Espagne, 30 par cent ad valorem et 25 cents par gallon. Ancien droit, 30 et 60 cts par gallon. Champagne, \$3 par doz. Spiritueux: \$1.32 1/2 par gallon au lieu de \$1.20. Cognacs, \$1.45 au lieu de \$1.20; autres alcools, \$1.90 au lieu de \$1.80. Imprimerie: 6 cts par lb avec droit d'auteur et 12 1/2 par 100 ad valorem. Bibles, 5 par 100. Brochures, 1 c par doz. Voitures, 25 par 100. Meubles, 35 par 100. Instruments aratoires, 25 par 100. Sucre au-dessus du No 14, 1 cent par lb. et 35 par 100 égal à no. 9, 7 et 30 par 100; au-dessous 1/2 et 30 par 100. Melasses pour la consommation, 15 par 100 au lieu de 25 cts. Les droits sur les tabacs étrangers restent les mêmes, sauf ceux sur le tabac canadien qui sont réduits de 10 cents à 4 cents. Sel, 8 et 12 cts, par 100 lbs. Produits chimiques, à peu près les mêmes droits que maintenant. Essences, \$1.80 par gallon, plus un droit de p. cent ad valorem. Huile de charbon, mêmes droits qu'aujourd'hui. Les sucres sont taxés suivant les catégories, de manière à encourager le commerce direct avec les Indes Occidentales. Un droit de 5 p. cent est imposé en faveur des raffineurs. Le thé venant des États-Unis est frappé d'un droit de 10 p. cent. Le thé noir, 2 et 3 p. lb. et 10 p. cent. Thé vert et du Japon, 3 cts. p. lb.; ancien droit, 5 à 6 cts. Le café, 2 et 3 cts. par lb. Le chocolat, 20 et 25 par cent ad valorem. Nous recommandons à nos lecteurs de repasser attentivement cette longue liste, qui n'est que partielle encore, et de se dire à chacun de ces items: "Sur cet article, je paierai tant par cent de plus qu'auparavant."

Voilà la protection. Résolutions concernant l'accise soumise à la Chambre des Communes. 12—Résolu: Qu'au lieu et place de tous les droits d'accise, les licences exceptées, il sera imposé, prélevés et perçu un droit d'accise d'une piastre sur chaque gallon, force de preuve, d'après l'hydromètre de Sykes et, en proportion, pour toute autre quantité de spiritueux dont la manufacture n'aura pas été complétée avant l'adoption de cette résolution. 13—Résolu: Qu'au lieu de tous les droits d'accise, exceptés les droits de licences actuellement ou subséquemment imposés et perçus sur chaque livre de malt fabriqué et posé, à la sortie du séchoir, il sera perçu un droit d'accise d'un centin.

14—Résolu: Que sur tous les "stocks" de liqueurs provenant du malt, en la possession de brasseurs, à l'époque de l'adoption de cette résolution, une remise pourra être faite, pour le malt de ce "stock", sur le droit excédant payé, d'un centin par livre. Et la quantité de malt contenue dans le dit "stock" sera déterminée par les règlements actuellement en existence pour déterminer la quantité de malt dans un liquide. 15—Résolu: Qu'au lieu des droits d'accise, (exceptés les licences) maintenant imposés sur le tabac connu sous le nom populaire de "torquette canadienne," ou tabac blanc en "torquette," étant la feuille pressée, roulée et tressée de tabac de provenance canadienne, il sera perçu sur chaque livre et sur chaque quantité moindre qu'une livre, un droit d'accise de quatre centins.

16—Qu'il est expédient que les résolutions et changements qui précèdent dans les droits d'accise, et sur les autres articles mentionnés à propos de ces droits, prennent effet à partir du 15 mars courant. Lundi, le débat a été repris sur le tarif. Le gouvernement a eu à répondre à plusieurs interpellations, dont voici quelques-unes: M. Fiset.—Le gouvernement a-t-il pris des mesures relatives aux dernières demandes de M.M. Alexandre Marquis et Thos. Baubien, tous deux de la paroisse de Ste Flavie, pour terrains expropriés depuis que le chemin de fer Intercolonial est en opération. M. Tupper.—Aucune demande ne devait être faite. M. DeCosmos demande si quelque communication a été récemment reçue du gouvernement de la Colombie Britannique con-

cernant l'adoption d'un tarif spécial pour cette province jusqu'à ce que le chemin de fer du Pacifique soit terminé; si une telle communication a été reçue, quelle est l'intention du gouvernement? Sir John.—Aucune communication n'a été reçue. M. Desjardins demande un état des officiers et employés permanents et temporaires au pénitencier de St Vincent de Paul—Adopté. M. Massue propose de choisir un comité, déclarant qu'il est expédient de prendre des mesures législatives pour empêcher la fraude dans la fabrication et la vente en ce qui concerne les fertilisateurs agricoles. Après une courte discussion, la motion est retirée. Voici maintenant une courte analyse de la séance de mardi: M. Pope, de Compton, propose que la Chambre se forme en comité général pour discuter certaines résolutions dont l'objet est d'empêcher par des mesures sévères l'introduction ou la propagation de maladies contagieuses parmi les animaux de ferme. Adopté. Le comité adopte les deux premières résolutions. M. Tilley propose que la Chambre se forme en comité de voies et moyens. M. Cartwright fait remarquer que ce serait l'occasion pour le ministre des Finances de compléter son exposé financier; pour lui, il aimerait savoir comment il se propose de prélever un revenu de \$2,000,000, pour faire face aux dépenses, lorsque l'augmentation du tarif de 2 1/2 pour cent, en tout 20 pour cent, ne peut faire réaliser au gouvernement que \$750,000. M. Tilley répond qu'il sera mieux en état d'éclaircir la question, lorsque les différents articles du tarif seront discutés. Le débat se continue sur les avantages et les désavantages du nouveau tarif et la Chambre s'ajourne à 6 heures. A la séance du soir, le débat dure tout le temps sur la même question et la Chambre s'ajourne à 11.45 heures. La séance de mercredi a été occupée presque entièrement par un débat animé sur la motion de M. Keeler demandant certaine correspondance marquée "privée et confidentielle" expédiée, pendant les dernières élections fédérales, à un électeur de la division Est de Northumberland et qui est conservée au bureau général des postes, à Ottawa; et sur celle de M. Huntington relative à la destitution du nommé Régis Cardinal, employé du revenu de l'Intérieur. Questions purement personnelles. Nous en ferons grâce à nos lecteurs.

COMMUNICATIONS. UNION ST JOSEPH. A Sorel, le 16 mars courant, ont lieu l'élection des officiers de l'Union St Joseph. MM. L. P. P. Cardin, président; Claude Rajotte, 1er vice-président; Alexis Orpéau, 2e vice-président; J. L. Célestin LaBaie, secrétaire; Alfred Mainguy, assistant-sec. Adolphe Bruneau, trésorier; Olivier Fréchette, assistant-trés.; Alfred Dessert, collecteur; Simdon Châteaufort, com.-ord.; Les messieurs suivants furent nommés visiteurs de quartiers: MM. Norbert Cartier, Dambourgès Jacques, Léandre Chênevert, Louis Beaulac, Joseph Courteau, Louis Perreault, Joseph Champagne, Augustin Lavallée, Albert Prud'homme. Après l'élection terminée, des remerciements furent votés à messieurs les officiers sortant de charge et particulièrement à M. Adolphe Bruneau, président. Proposé par M. J. L. Célestin LaBaie, secondé par MM. Ignace Bédard et Olivier Fréchette, que des remerciements tout particuliers soient votés à M. Adolphe Bruneau, Président sortant de charge, pour les services rendus par lui à la Société St. Joseph de Sorel, ainsi que pour son travail et son dévouement, dont l'ardeur ne s'est pas ralentie pendant dix années consécutives, à l'intérêt, à la prospérité et à l'avancement de la Société. Que tels remerciements soient inscrits dans les registres de la Société. Adopté à l'unanimité. J. L. CÉLESTIN LABAIE, Secrétaire. Sorel, le 16 mars 1879. Honneur, longue vie et prospérité à la Société de l'Union St Joseph de Sorel.

NOUVELLES RELIGIEUSES. ARRIVÉE DE MGR MOREAU A ST. HYACINTHE. Mardi, comme nous l'avions annoncé, le convoi de 4 heures et 40 P. M. venant de Montréal, ramenant dans notre ville son premier pasteur, Mgr. Moreau. Sous un soleil magnifique, notre ville apparaissait en ce jour souriante et toute coquette, tandis que le drapeau pontifical et celui aux trois couleurs flottaient dans l'air, mariant leurs replis joyeux au souffle du vent. Une multitude oppressée et à figure réjouie encombrait longtemps avant l'arrivée du train la gare et ses alentours. Le corps des miliciens de la ville ainsi que sa fanfare assistaient en grande tenue, tandis que les membres de la So-

ciété St. Joseph s'étaient rendus sur la place, bannière en tête. Comme d'ailleurs, dans toutes les circonstances où il est besoin de bonne volonté et de zèle, le Séminaire de St. Hyacinthe avait voulu être des premiers à saluer le retour de notre bien-aimé premier pasteur. Enfin le convoi entra en gare et la multitude regot dans ses rangs, au milieu des fanfares harmonieuses du corps de musique de la ville et au cliquetis des armes de nos braves miliciens, son évêque et le compagnon de son voyage le Rév. M. Gauthier, curé de St Damase. Quelques minutes plus tard, l'évêque renvoyait avec attendrissement sa vieille cathédrale toute riant sous sa parure de circonstance. Un Te Deum d'actions de grâce fut chanté avec âme par le choeur de chant de la ville habilement secondé par les élèves du Séminaire. Puis l'évêque ayant appelé à ses enfants les grâces d'en haut par une bénédiction papale, le cortège joyeux le conduisit aux accords de la bande de musique jusqu'aux abords de l'Évêché. La foule se retira ensuite toute réjouie de l'acte d'amour religieux et de piété filiale qu'elle venait d'accomplir. Grand nombre de citoyens de St Damase s'étaient aussi rendus pour acclamer et escorter le retour de leur heureux et aimé curé le Rév. M. Gauthier. Ils laissèrent la ville quelques instants après la réception, et le nombre des voitures de l'escorte de même que la gaieté de toutes les figures témoignaient hautement leur estime et leur amour pour leur digne curé.—Courrier de St H.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. COUR DE CIRCUIT. Le quinzième jour de mars mil huit cent soixante-et-dix-neuf. No. 1502. PRÉSENT: L'hon. A. C. PAPINEAU, J. C. S. JOSEPH DENIS PEPIN, notaire public, de la paroisse de St. David, dans le District de Richelieu. Demandeur. vs. GODFROY GAUCIN dit St. GERMAIN, fils de Jean Baptiste, cultivateur, du même lieu. Défendeur.

La Cour ordonne sur motion de C. J. C. Wurtele, Bar, avocat du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de D. Guévremont, Juge de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, exerçant dans le district de Richelieu, annexé au Bief de Sommette émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette Province et ne peut être trouvé dans ce District de Richelieu, que le dit Défendeur soit par un avvertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé The Sorel Pilot, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé La Gazette de Sorel, notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avvertissement, et sur défaut du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut. (De par la Cour.) AL. D. DEGRANDPRÉ, Dep. G. C. G. 19 Mars 1879.—2f.

Chemins de Fer du Gouvernement. PONT ET ABORDS DU PONT DE LA CHAUDIERE. Soumissions Demandées. Des soumissions, ad'ossés à l'hon. H. G. Joly, Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et ad'ossés "Soumission pour le Pont et les Abords du Pont de la Chaudière," seront reçues au No. 16, rue St. Jacques, à Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI, le 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie requise au pont sur la Rivière Ottawa, qui consistera en onze piliers et quatre piliers d'appui (abutments), ainsi que pour toutes les excavations dans le sol et le roc et terrasses requises pour relier le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Québec, dans la cité de Hull, dans la province de Québec, au chemin de fer du Canada Central dans la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario. On montrera aux entrepreneurs les sondages et les positions des piliers d'appui et autres du pont, et de la ligne généralement, sur application au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16, rue St. Jacques, à Montréal, en aucun temps, de ce jour, mais les plans et devis détaillés sont visibles seulement le et après jeudi, le 20 mars, au même lieu. Aucune soumission ne sera acceptée à moins d'être faite sur la formule imprimée annexée au devis et d'être accompagnée d'un chèque certifié pour mille piastres, laquelle somme sera confisquée si le soumissionnaire decline d'entreprendre les travaux aux prix et conditions mentionnés dans sa soumission. Le gouvernement ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune soumission. P. ALEX. PETERSON, Ingénieur du Gouvernement. Montréal, 8 Mars 1879.—jno.

A VENDRE. Une terre de la contenance de 80 arpents, dont la moitié en bois debout et l'autre moitié en culture, ci-devant la propriété de J. B. Quéty. Cette terre est à un mille du marché de Sorel, sur la Rivière Richelieu, voisin de chez M. James Sheppard. Il y a dessus maison et grange. —AUSSI:— Deux terres à bois dans le Ilaw-bay. Ces terres sont entrées dans le Cadastre. Titre parfait et conditions faciles. JAMES SHEPPARD. Sorel, 1 février 1879.—4m.

MAGASIN A LOUER. (A deux étages en briques.) avec logement et dépendances au coin de la rue Charlotte et Marché St. Laurent, avec de bonnes conditions. S'adresser à Wm. LAMERE. Sorel, 3 février 1879.

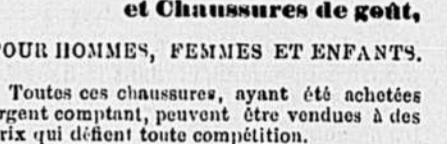
A VENDRE. Des morceaux de terres propres pour lots à bâtir, situés aux coins des rues Sophie et Royal et sur le chemin de ligne, voisin du moulin à farine et à carder de M. Bazinet et près du dépôt des engrais. Pour Informations s'adresser à E.D. O'HEIR, Encanteur. Sorel, 11 fév. 1879.



PROTECTION SUR LES CHAUSSURES POUR LE PRINTEMPS.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes qu'il vient de recevoir un immense stock de Chaussures consistant en Chaussures communes et Chaussures de goût, POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS. Toutes ces chaussures, ayant été achetées argent comptant, peuvent être vendues à des prix qui défient toute compétition. Une visite est respectueusement sollicitée au magasin de

FELIX PLOUF, No 18, RUE AUGUSTA, EN FACE DU MARCHÉ, Voisin du magasin de Cy. Mongeon, SOREL. Sorel, 6 Nov. 1878.



Hotel du Canada, MONTREAL, P. Q.

Le Propriétaire a le plaisir d'informer le public et l'immense clientèle qui l'honneur de son patronage, que l'Hotel du Canada vient d'être entièrement remis à neuf, l'ameublement renouvelé, l'office agrandi, et que rien, dans les améliorations qui ont été faites, n'a été épargné pour assurer aux voyageurs et aux familles tout le confort d'un Hotel de première classe. Reconnaisant la bienveillance que le public lui a jusqu'à présent accordée, le Propriétaire redoublera d'efforts pour en mériter la continuation. Des Voitures seront aux débarras de des vapeurs et des chemins de fer. A. BELIVEAU, Propriétaire. Montréal, Juin 19, 1877.

BANQUEROUTE! BANQUEROUTE! BANQUEROUTE! Un fonds de banqueroute, MARCHANDISES SECHES, se montant à \$8,000. Un fond de Banqueroute, TWEEDS, ETOP-FES A GAPOT et menus articles, tels que RUBANS, AIGUILLES etc, se montant à \$5000. Et un fonds de banqueroute, CHAUSSURES.

EN TOUT, TROIS FONDS DE BANQUEROUTE SE MONTANT A \$16,000.00 Qu'il nous faut vendre d'ici au PREMIER MAI prochain. LE TOUT SERA

VENDU A L'ENCAN, TOUS LES MARDIS ET SAMEDIS, Et le reste de la semaine sera employé pour les ventes privées, aux prix de l'encan, dans le

BLOC DUPRÉ, Porte voisine du Dr. HIEROUX. AVANT D'ACHETER AILLEURS, VEZ AU Grand magasin d'encan AFIN D'AVOIR LA VALEUR DE DEUX PIASTRE POUR UNE D. LEVI. Sorel, 8 Mars 1879.—ua.

AGENTS, LISEZ CECI. Nous paierons aux agents un salaire de \$100 par mois et leurs frais, ou leur allouons une forte commission pour la vente de nos nouvelles et merveilleuses inventions. Ce que nous disons, nous le pensons. Echantillons franco. S'adresser à SHERMAN & CO, Marshall, Mich. 12 Mars 1879.—3m.

Notes Locales.

La nouvelle administration envoie aujourd'hui La Gazette de Sorel à un certain nombre de personnes qui ne sont pas abonnées.

Pour les conditions de l'abonnement voir au bas de la dernière colonne de la 4ème page.

Ceux qui désirent le franc-parler et l'indépendance d'esprit en politique s'abonneront à La Gazette de Sorel.

LISEZ : le feuilleton sur la 1ère page. Faits divers sur la 4e page.

Le temps s'est tenu beau jusqu'à jeudi ; mais hier matin, la neige a commencé à tomber.

MUSIQUE NOUVELLE.—Nous accusons réception d'une touchante romance intitulée : Pleurez les morts, avec paroles anglaises et traduction en regard due à la plume de M. Nap. Legendre.

LA SOIRÉE opératique que nous avions annoncée a eu lieu jeudi avec le succès que nous en espérons.

L'espace et le temps nous manquent aujourd'hui pour donner à nos lecteurs une appréciation digne du sujet ; nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Contentons-nous pour aujourd'hui de remercier les généreuses personnes qui faisaient les frais de cette soirée au nom des pauvres de la ville, au profit de qui elle était donnée.

L'EXCELLENT pain blanc et brun de LUNAN est régulièrement livré à domicile dans aucune partie de la ville.

TOUJOURS LE MÊME.—Le notaire Lavigne de célèbre réputation dans nos parages a été arrêté de nouveau la semaine dernière, pour vol de cheval, harnais, traîne, etc., etc., d'avoir mis à mort le cheval, menacé la femme du propriétaire du cheval et mille autres petits actes de désagrément plus ou moins devenus à l'état de nature chez l'accusé.

POLICE.—François Valin a été amoné cette semaine devant le magistrat de district par Pierre St Michel, homme de police qui l'accuse de tapage nocturne.

Montréal, 17 Août 1878. Nous employons la Poudre à Pâte "Original" de LUNAN à bord des bateaux de cette compagnie, c'est un article très-excellent et qui nous donne parfaite satisfaction.

LA CIE DE NAV. DU RICH. ET ONT. L. V. BLANCHARD, Surintendant du Dépt. des Magasins.

LES INONDATIONS D'AUTRICHE. Londres, 14.—Une partie considérable des faubourgs de Szegedin est située plus bas que le niveau ordinaire de la rivière Theiss.

L'OPINION DU PAYS. Paris, 10.—Le Pays se félicite, en ces termes, de l'avènement de la "politique radicale ;

Paris, 10.—Le Pays se félicite, en ces termes, de l'avènement de la "politique radicale ;

Paris, 10.—Le Pays se félicite, en ces termes, de l'avènement de la "politique radicale ;

Paris, 10.—Le Pays se félicite, en ces termes, de l'avènement de la "politique radicale ;

Paris, 10.—Le Pays se félicite, en ces termes, de l'avènement de la "politique radicale ;

Paris, 10.—Le Pays se félicite, en ces termes, de l'avènement de la "politique radicale ;

ment dans toutes les directions pouvait être entendu dans toutes les parties de la ville. Les gens pauvres ne quittent leur demeure qu'avec la plus grande répugnance et dans plusieurs cas on a été obligé d'avoir recours à la force pour les arracher de leurs maisons.

Pesth, 14.—L'empereur François Joseph doit renoncer à la visite qu'il devait faire en cette ville pour y recevoir des félicitations à l'occasion de ses noces d'argent.

Pesth, 19.—Dans le district central inondé par la Theiss, près de 120,000 personnes ont été submergées.

Vienne, 19.—Plusieurs avalanches ont eu lieu dans le Tyrol.

Londres, 19.—Le vote de censure contre les cabinets De Broglie et Rochebrouet a été placé hier dans les rues de Paris.

Paris, 19.—Le Bulletin Financier dit que la compagnie du nouveau câble, qui est à se former avec un capital de 20 millions de francs, est sous les auspices d'une maison importante de Paris.

Il y a de grands obstacles à la résignation de Waddington. Ni Say, ni Freycinet ne sont en état d'accepter la présidence du Conseil et leur ancienneté les empêche de servir sous un autre.

Quand à Gambetta, il refusera aussi longtemps que possible, vu qu'il vise plus haut.

Londres, 19.—Lundi, Lieblanch, au parlement, a soutenu que Hoedel et Nobeling, les régicides, n'étaient pas socialistes.

Londres, 19.—Une dépêche de Berlin dit que Bismark est maintenant assuré d'une grande majorité en faveur de la protection.

Rome, 19.—L'été prochain, 3,000 italiens laisseront Tarante pour le sud de la Nouvelle-Guinée, où ils établiront une colonie appelée Italie.

Londres, 19.—L'origine des troubles entre les résidents Birmans et Turcs à Mandalay vient de ce que ces derniers protestent et refusent de se reconnaître coupables du massacre de deux princes et de leurs familles.

Londres, 19.—Une dépêche de Candahar dit que Abdul Khan le candidat russe au trône d'Afghanistan, est retourné à Caboul avec beaucoup de partisans.

Paris, 10.—Le Pays se félicite, en ces termes, de l'avènement de la "politique radicale ;

Paris, 10.—Le Pays se félicite, en ces termes, de l'avènement de la "politique radicale ;

Paris, 10.—Le Pays se félicite, en ces termes, de l'avènement de la "politique radicale ;

Paris, 10.—Le Pays se félicite, en ces termes, de l'avènement de la "politique radicale ;

Paris, 10.—Le Pays se félicite, en ces termes, de l'avènement de la "politique radicale ;

publicain, ce que nous ne serions pas fâchés de contempler. "Pour nous, nous n'avons qu'à nous croiser les bras et à attendre.

La Marseilleise demande un ministère républicain, l'heure du radicalisme, suivant elle, ne devant venir que "lorsque la France entière se sera dégoutée dès à peu près de vérité, qui ne sont jamais que de l'erreur à dose plus ou moins forte."

"En vérité, messieurs de l'opportunisme, je vous assure qu'il est grand temps d'être honnêtes. Je ne parle pas de l'honnêteté privée, mais de l'honnêteté politique.

"Je vous assure que nous avons déchiré le bandeau, et que, désormais, nous vous attraperons toujours."

ST LAWRENCE HALL, Brockville, 11 Avril 1878. Nous nous servons de la Poudre à Pâte "Original" de LUNAN, et ma cuisinière la préfère à toutes celles qu'elle a employées jusqu'ici ; cette poudre nous donne la meilleure satisfaction et nous a pleinement satisfaits pour toutes les espèces de pâtisseries.

AMOS ROBINSON, Propriétaire. AUX AGENTS. Toute personne fournissant cinq abonnés payant un semestre, aura droit à son numéro et à un pourcentage raisonnable pour le trouble de la collection.

Nous comptons sur l'aide de nos amis de partout et nous pouvons leur dire ceci, l'existence de la Gazette de Sorel, retrempe dans l'adversité, est assurée. Tous les efforts de ses ennemis seront impuissants !

ST LAWRENCE HALL, Montréal, 19 Mars 1878. Je prends beaucoup de plaisir à constater que j'ai essayé la Poudre à Pâte "Original" de LUNAN, et que je la considère "un article réellement excellent."

F. GERIKEN, Propriétaire. Aux Abonnés des États-Unis. Nous prions nos abonnés des États-Unis de nous faire remise de \$1.50 montant du premier semestre.

Hotel du Canada, Montréal, 23 Mars 1878. La Poudre à Pâte "Original" de LUNAN a été essayée par mon cuisinier ; qui la proclame supérieure à toutes celles qui sont en usage.

AIMÉ BELIVEAU, Propriétaire.

DECISION JUDICIAIRE CONCERNANT LES JOURNAUX. 1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

MARCHE DE SOREL. Pois par minot.....\$0.60 à \$0.80 Avoine do 0.25 à 0.28 Sarazin do 0.40 à 0.50 Fleur de campagne par qti... 2.60 à 2.10 " d'avoine..... 0.00 à 0.00 " de blé d'inde..... 1.75 à 0.00 " de sarazin..... 1.50 à 2.00 Lard par livre..... 0.06 à 0.07 Lard salé par livre..... 0.07 à 0.08 Lard par 100 livres..... 3.00 à 5.00 Bœuf par livre..... 0.05 à 0.08 Bœuf par 100 livres..... 4.00 à 5.00 Mouton par quartier..... 0.40 à 0.50 Veau "..... 0.40 à 0.50 Volailles par couple..... 0.40 à 0.60 Dindes do 0.80 à 1.00 Oies do 0.60 à 0.70 Canards do 0.50 à 0.60 Pigeons do 0.00 à 0.00 Outarles do 0.00 à 0.00 Œufs par douzaine..... 0.20 à 0.25 Bourre on tnette..... 0.10 à 0.12 Bourre par livre (frais)..... 0.12 à 0.15 Bourre salé par livre..... 0.10 à 0.12 Saindoux par livre..... 0.10 à 0.12 Choux..... 0.03 à 0.05 Sucre do 0.09 à 0.10 Syrop par gallon..... 0.90 à 1.09 Miel par livre..... 0.12 à 0.13 Oignons par trease..... 0.10 à 0.20 Oignons par minot..... 2.60 à 0.70 Patates par minot..... 0.45 à 0.50 Pommes par minot..... 0.25 à 0.30 Fèves do 1.10 à 1.20 Blé do 0.00 à 0.00 Fein par 100 Bottes..... 5.00 à 6.00 Paille par 100 bottes..... 3.00 à 3.50

MARCHE DE SOREL. Edouard Crépeau, Clerc du Marché. Sorel, 22 Mars 1879. De \$10 à \$1000.—Investies sur les stocks de Wall-Street, font fortune, chaque mois. Des livres sont envoyés gratis, expliquant tout. S'adresser à Baxter & Co, Banquiers, 17, Wall-Street, N. Y. 8 Mars 1879.—1 an.

ASSEMBLEE GENERALE. Une assemblée générale spéciale des actionnaires de la "Cie du chemin de fer de Montréal, Portland and Boston", se tiendra au bureau de la Cie, No. 151, rue St Jacques, à Montréal, VENDREDI le QUATRIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'après-midi, dans le but de sanctionner la location à la "Compagnie du chemin de fer du Sud-Est" de cette partie du chemin de la dite "Cie du chemin de fer Montréal, Portland and Boston" qui s'étend de West Farham à St Lambert.

M. S. LONERGAN, Secrétaire. 1er Mars 1879.—1m. 400,000 Briques À VENDRE. Cette brique est de première qualité et faite l'année dernière. S'adresser à JAMES SHEPPARD, Sorel. 1er Fév. 1179.—4m.

LISTE DES BLANCS EN VENTE AU Bureau de la "Gazette de Sorel," No. 17, RUE GEORGES, SOREL.

POUR LES AVOCATS : Blancs d'Ordre, Cour des Commissaires, Affidavit pour Saisie en faillite, Réponses aux Articulations de faits, Mémoire de Frais C. C. et C. S., Affidavit pour Jugement par défaut, Inscription au Hôle de Droit, Avis de Plaider, Déclaration générale (deux formats), Enveloppes de dossiers, Oppositions diverses, Grieffs d'Appel, Réponses aux Grieffs d'Appel.

POUR LE NOYAIRES : Transport, Assemblées de parents, Blancs pour Assemblées de parents, Homologation d'Assemblées de parents, Contrat de mariage, Procuration générale, Protêt en anglais et français.

POUR LES SYNDICS OFFICIELS : Avis du Syndic au Régistrateur, Demande de Cession, Cession, Procuration en faillite, Avis et blancs de faillite.

POUR LES HUISSIERS : Retour d'Huissier, Procès-Verbal de Saisie, Avis de Vente.

POUR LE COMMERCE : Bills of Lading, Livres de Billets en blanc pour diverses banques. DIVERS. Rôle de Perception Municipale, Affiches "maison à louer et à vendre" Les formules ci-dessus, étant faites d'avance et en grand nombre, seront vendues à bon marché pour a. cent comptant. Les formules de toutes espèces sont faites avec soin et promptitude sur commande. Les Factums et autres impressions sont exécutés avec soin et au jour dit. Une attention particulière est portée aux ordres de la campagne.

LES MARCHANDISES SECHES POUR LE PRINTEMPS SONT BAISSÉES DE 25 POUR CENT. C'est pour cette raison que nous venons d'en recevoir 17 CAISSES. Venez donc vite profiter du bon marché et faire votre choix avant qu'il soit trop tard.

NOUS AVONS REÇU : 280 pièces d'indiennes magnifiques de 5 cts. en montant. Un beau lot de toile grise pour robes. 30 pièces de belles étoffes à robes (valant 15 cts) pour être vendues à 10 cts.

VENEZ NOUS VOIR POUR LES GANTS DE KID. Notre assortiment dans les Draps, Tweeds, Tricot français, Mérinos, Cobourgs, Paramatas, Alpacos, et Etoffes à Robes de toutes couleurs, est considérable.

DEPARTEMENT de TAILLEURS. Notre pratique augmente tellement que nous avons engagé à un prix élevé un des premiers tailleurs de Montréal pour prendre la direction de notre département de tailleurs.

LA RAISON, LA VOICI : C'est que nous ne vendons pas à crédit ; alors, comme nous ne perdons jamais un centime, nous devons sur le prix de nos marchandises ce que nous perdons si nous vendions à crédit, car chacun admettra que celui qui vend à crédit perd beaucoup et naturellement il faut que ce marchand fasse payer les bons pour les méchants, tandis que, dans notre maison, nous prions sur les mêmes pour tout le monde.

NOUS PRENONS DE PETITS PROFITS, CAR NOS DEPENSES SONT FAIBLES. NOTRE principale occupation est de servir les pratiques avec politesse. QUAND une pratique n'aura pas été bien servie, qu'elle se plaigne au propriétaire et de suite justice lui sera rendue.

PAIRE DE CISEAUX est suspendue sur le devant de notre magasin.

Notre magasin est en face du Marché à l'ancienne place de M. Kelly. A L'ENSEIGNE DES GROS CISEAUX. M. ARSENAULT, Gérant. C. O. PARADIS, Propriétaire.

SEL! SEL!! 500 sacs de Sel de première qualité, à vendre par H. H. Kittson, Magasin en face de chez M. David Finlay, Tailleur, Sorel. 5 Mars 1879.—jno.

Chemins de Fer du Gouvernement. DIVISION OUEST. Chemin de fer Q. M. O. & O. LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT POUR OTTAWA.

Bureau Général:—13 Place d'Armes. STANES, LEVE & ALDEN. Agents pour les tickets. Bureaux:—202, rue St Jacques, et 158, rue Notre-Dame.

RHUMES, COQUELUCHE, GRIPPE. Contre ces indispositions, la Pâte et la Sirop préconisé de Nard de Béningmer possèdent une efficacité certaine, constatée par 50 médecins des hôpitaux de Paris.—Dépôt rue Richelieu, 20, Paris; à Montréal, chez Fabre et Gravel, 419, rue Notre-Dame. (Se méfier des contrefaçons.)

Librairie Catholique DE G. HARDY, 26, RUE AUGUSTA, SOREL. Le soussigné, tout en offrant au public ses remerciements sincères pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis son récent établissement à Sorel, a le plaisir d'annoncer qu'à partir de ce jour, il fera à la disposition des amateurs de bonne littérature, UNE COLLECTION DE VOLUMES CHOISIS, QU'IL LOUERA À DES CONDITIONS FACILES ; moyen le plus économique de satisfaire son goût pour la lecture, tout en faisant la connaissance des auteurs les meilleurs et les plus en vogue du jour.

MM. les Commissaires d'Écoles pourront se procurer dans cet établissement de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour les municipalités scolaires aux mêmes conditions et prix qu'au dépôt du gouvernement. Facilité sera donnée de changer les livres qui pourraient ne pas être en usage dans les écoles pour lesquelles ils auraient été achetés.

G. Hardy, 26, RUE AUGUSTA, EN FACE DU MARCHÉ, SOREL. 25 juillet 1878.—na.

VOITURES DE TOUTES SORTES. Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroisses environnantes qu'il vient de prendre possession de son ancien magasin de voitures et qu'il aura toujours comme par le passé des VOITURES D'HIVER ET D'ÉTÉ faites d'après les derniers modèles et avec les meilleurs matériaux.

HUBERT DROLET, RUE CHARLOTTE, SOREL. Sorel 19 Novembre 1878.—ua

